

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE
Cabinet

Paris, le 14 MARS 2014

DGPN-Cab-2014-00 1769-D

NOTE

à l'attention de
Monsieur le ministre de l'intérieur

OBJET :Bilan de l'expérimentation des caméras piétons

Dans la continuité de ma note DGPN-CAB-2014-00210-D du 14/01/2014 relative aux résultats de la 1ère évaluation des caméras piétons, je vous informe qu'un bilan de cette expérimentation a été dressé le 28 février 2014, dont je vous transmets les principaux éléments :

1. **L'expérimentation :**

238 caméras de type EXAVISION ont été déployées à compter de mai 2013.
Cette expérimentation a été réalisée dans les circonscriptions qui bénéficiaient d'une ou de plusieurs Zones de Sécurité Prioritaires. Les caméras ont été utilisées principalement par des effectifs en tenue. Afin d'établir un bilan de cette expérimentation, la DGPN a organisé 9 réunions de travail et pris en compte les fiches d'évaluation remplies par les utilisateurs de sécurité publique et de la préfecture de police de Paris.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, il ressort que l'expérimentation des caméras piétons EXAVISION est une réussite :

- **Les objectifs des caméras piétons ont été atteints**

Les utilisateurs ont constaté que le port de la caméra modérait le comportement des personnes contrôlées et permettait d'apaiser une situation tendue.
Les remontées de l'expérimentation ne font pas état de comportements agressifs à l'encontre du porteur de la caméra.
De plus, les images enregistrées ont été confiées à la Justice dans le cadre de 8 affaires judiciaires traitées par la DCSP.

- **Les utilisateurs sont favorables au dispositif des caméras piétons**

Au début de l'expérimentation, certains policiers étaient réticents à utiliser les caméras. Certains avaient peur d'endommager les caméras, d'autres avaient l'impression d'être eux-mêmes surveillés par ce nouveau type de matériel. Par ailleurs, le port de la caméra n'était pas aisé car la caméra n'avait pas été livrée avec un harnais.
La livraison des harnais ayant facilité le port de la caméra, ce matériel a été davantage pris en compte et a montré son efficacité.
A l'issue de l'expérimentation, les personnels accueillent favorablement le principe du dispositif des caméras-piétons.

- **Les modalités d'utilisation de la caméra sont satisfaisantes** :

L'expérimentation a permis de constater qu'une caméra enregistrait, en moyenne, 10 h de film par mois.

.../...

Deux doctrines d'emploi ont été élaborées :

- Le déclenchement de l'enregistrement des images dès que l'utilisateur de la caméra intervenait auprès d'un tiers (Préfecture de Police de Paris).
- Le déclenchement de l'enregistrement des images lorsque l'utilisateur de la caméra estime que l'intervention en cours ou à venir nécessite une captation des images et du son (DCSP).

A l'issue de l'expérimentation, il apparaît plus opportun que le déclenchement de l'enregistrement soit réalisé par l'utilisateur dès lors qu'il estime que l'intervention en cours ou à venir nécessite une captation des images et du son. Cela permet de responsabiliser l'utilisateur de la caméra et évite l'écueil de la cristallisation de l'attention du policier sur l'enregistrement de l'image plutôt que sur la gestion de son intervention.

- **Les images et le son sont de bonne qualité**

Les utilisateurs sont unanimes sur ce point.

2. **La sélection du modèle de caméra :**

Dans le cadre de l'expérimentation des caméras EXAVISION, deux autres modèles de caméra ont été testés : le modèle GO PRO, vendu dans les commerces de sport et loisir, et le modèle SYANS, utilisé par la Gendarmerie Nationale.
3 critères ont été pris en compte pour sélectionner le modèle qui sera généralisé : l'avis des utilisateurs, le coût du déploiement des caméras et la gestion collective du matériel.

L'avis des utilisateurs :

Le modèle GO PRO a été décrit comme «inadapté aux missions de police».
Le modèle SYANS a obtenu une note légèrement supérieure (3,57/5) au modèle EXAVISION (3,35/5), mais la différence entre ces 2 caméras ne peut être jugée comme significative (0,22 points/5).

Le coût du déploiement :

La généralisation du modèle SYANS à l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique engendrerait un coût supplémentaire de 2,8 millions d'euros par rapport à la généralisation du modèle EXAVISION.

La gestion collective du matériel :

Les caméras piétons seront utilisées, dans un même service, par de nombreux utilisateurs. Il convient donc d'anticiper la gestion collective de ce matériel afin que cette dernière soit la plus simple possible. Le modèle EXAVISION, matériel monobloc, permet de limiter davantage les risques de perte et de dégradation du matériel.

Au terme de l'analyse de ces critères, il apparaît que **le modèle EXAVISION est le plus adapté aux besoins de la Police Nationale.**

3. **La généralisation des caméras**

La doctrine d'emploi des caméras est en cours d'élaboration, en lien avec la Gendarmerie Nationale.

Les caméras seront affectées dans les services de la Sécurité Publique, de la Police aux Frontières et des CRS et seront portées par des effectifs en tenue.
Elles seront déployées prioritairement dans les Circonscriptions bénéficiant de ZSP, puis dans des circonscriptions dans le ressort desquelles sont situées des quartiers sensibles autres que ZSP avant d'être généralisées à toutes les CSP.
Ce programme de déploiement progressif des caméras devrait s'échelonner sur 5 ans.
Je vous tiendrai informé de la suite des actions engagées pour la mise en œuvre de la généralisation des caméras-piétons.

Claude BALAND.